



COMMUNIQUE

Déférant aux recommandations du Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la propagation de la pandémie du COVID-19 et dans le souci de préserver l'intégrité physique et la santé de tous les acteurs impliqués dans les différentes activités du football, le Comité exécutif (CE) de la Fédération Béninoise de Football (FBF) avait suspendu les différentes compétitions de football.

Au cours de sa séance du 09 mai 2020, le Comité Exécutif, après évaluation de l'évolution de la situation sanitaire de notre pays avait décidé de :

- La reprise des championnats si avant le 15 Juin 2020, le Gouvernement levait les mesures barrières qui ont conduit à l'arrêt des compétitions ;
- L'annulation de la saison 2019-2020 si à la date du 15 juin 2020, les mesures barrières n'étaient pas levées. Dans ce cas, le Comité Exécutif se réunira pour décider du mode de désignation des clubs devant représenter le Bénin aux compétitions intercontinentales de 2021.

Le Comité d'urgence de la FBF lors de sa réunion en date du 15 Juin 2020, après une nouvelle évaluation de la situation sanitaire et constatant que, malgré l'assouplissement des mesures barrières par le Gouvernement notamment la levée du cordon sanitaire, la situation liée à la pandémie du COVID-19 restait préoccupante. Il avait à cet effet décidé de différer la décision de la reprise ou non des différents championnats de la saison 2019-2020 afin d'observer sur un délai complémentaire l'évolution de la situation.

Réuni en Webinaire le lundi 29 Juin 2020, le Comité Exécutif a fait le constat que la situation ne s'est guère améliorée depuis la réunion du Comité d'Urgence le 15 juin 2020. Au contraire, les cas de contamination évoluent de façon très inquiétante, d'où la nécessité de redoubler de vigilance, d'éviter de créer une nouvelle situation favorable à l'exposition des acteurs impliqués dans les différents championnats et de freiner la propagation de la pandémie.

Se fondant sur ces considérations, le Comité Exécutif a décidé de mettre définitivement fin aux différents championnats de la saison 2019-2020 entre temps suspendus. La conséquence immédiate de cette décision est l'annulation de la saison 2019-2020, ce qui induit qu'aucune équipe ne monte et qu'aucune ne descend. Sont donc éligibles pour la saison 2020-2021, les mêmes clubs des Liges 1, 2 et 3 de la saison 2019-2020.

Il est à rappeler que l'une des conditions obligatoires à remplir par les clubs des Ligues 1 et 2 avant toute participation au championnat de la saison 2020-2021 est la création d'une société sportive de gestion de leur équipe professionnelle (Cf. Note circulaire N°675/2019/FBF/PDT/SG du 15 décembre 2019).

L'Assemblée Générale de fin de saison sera convoquée sous peu en vue de l'ouverture de la saison 2020-2021.

Tout en invitant les uns et les autres à continuer l'observance des mesures barrières pour éviter la propagation du coronavirus dans notre pays, le Comité Exécutif remercie tous les acteurs du football en général, les présidents de clubs et les joueurs en particulier pour leur patience et leur sens de responsabilité.

Fait à Porto-Novo le 29 Juin 2020

Le Président du CE et PO,
Le Secrétaire Général

